



Le Fonds pour l'Alimentation et le Bien-Être de la Fédération de l'Industrie alimentaire

Encouragement des habitudes alimentaires saines et de l'exercice physique pris en suffisance

Critères de recevabilité

- L'introduction des candidatures ne peut intervenir que par le biais du dossier de candidature prévu à cette fin (pas de dossiers écrits à la main).
- La date ultime de réception des dossiers par e-mail est fixée au 27/01/2015.
- N'entrent pas en ligne de compte pour ce nouvel appel :
 - les projets ayant obtenu un soutien financier par le Fonds en 2013 ou 2014
 - les organisations professionnelles de promotion de la santé

Critères de sélection

- Un projet débutant ou en cours, promouvant un style de vie sain aussi bien en matière d'alimentation que d'exercice physique.
- Impliquant jeunes et/ou enfants dans le projet.
- Dans une région bien définie de Belgique.
Par exemple, un(e) ou plusieurs communes, quartiers, écoles, communautés scolaires, ...
- Pouvant soumettre des résultats concrets et de préférence mesurables.
- Pouvant être réitéré par le responsable de l'initiative et intégré durablement dans la politique par le biais de la répétition, de l'évaluation et de l'adaptation.
- Faisant collaborer de préférence différentes organisations et personnes.
- Utilisant des méthodes qui stimulent un changement du comportement.
- Préférence est donnée aux projets innovants

Critères de soutien

- 50.000 euros sont disponibles pour cet appel
- Un projet reçoit un maximum de 5000 euros
- Les responsables de l'initiative sont prêts à afficher le logo du Programme National d'Alimentation et de Santé.
- Les responsables de l'initiative sont prêts à rédiger un rapport financier et d'évaluation, ainsi qu'à collaborer à la communication autour du projet.
- Les initiateurs déclarent marquer leur accord, en cas d'approbation de leur projet, avec un accompagnement du Fonds (voir texte de l'appel)
- Aucun autre sponsor de l'industrie alimentaire n'est impliqué dans le projet.